

(N° 49.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1913.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et des Dépenses pour ordre de l'exercice, 1913.

*(Voir les nos 4, XVI, 68, session de 1912-1913, de la Chambre des
Représentants; — 44, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. LE CLEF, Président ; HANREZ, DE BAST, VAN DE VENNE
et CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Budget n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des membres des diverses Sections de la Chambre, et la Section centrale, à l'unanimité, a accepté le projet dont les prévisions s'élèvent à la somme de fr. 3,077,879,309-41.

Il est en augmentation, sur l'exercice 1912, d'une somme de fr. 147,295,202-80.

La Chambre, en sa séance du 12 février 1913, l'a adopté par 110 voix contre 41 et 2 abstentions.

Votre Commission, par 3 voix contre 2, vous en propose, Messieurs, l'adoption.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
LOUIS LE CLEF.